



Association Régionale pour l'Action Sociale du District de Nyon
Comité de direction

**PREAVIS N° 16-21
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

Comptes 2020

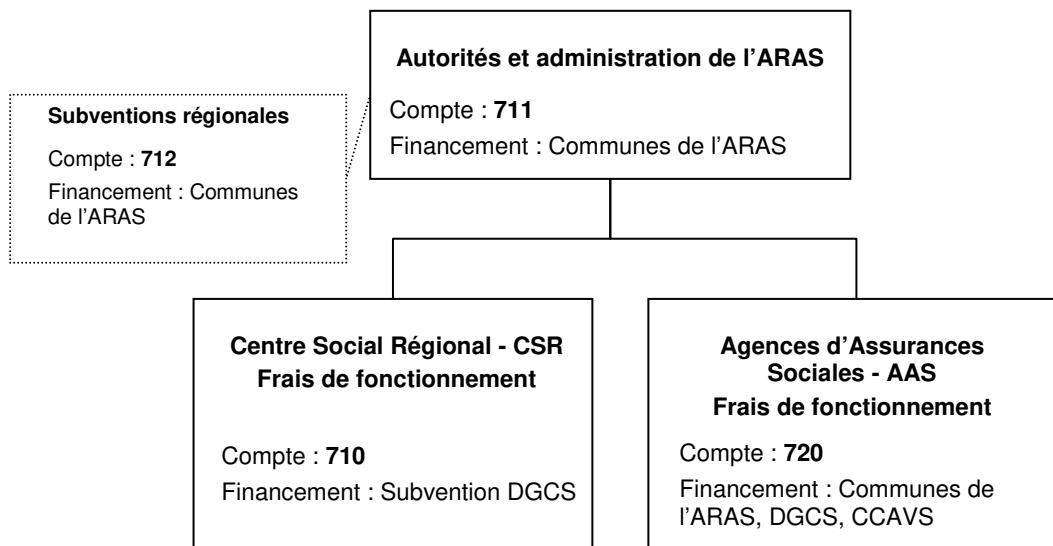
Nyon, le 28 avril 2021

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les comptes de l'exercice 2020 de l'Association Régionale pour l'Action Sociale (ARAS) du district de Nyon vous sont soumis par le présent préavis.

1. Introduction

Les comptes sont structurés en quatre centres de charge, représentés schématiquement de la manière suivante, chacun d'eux ayant un mode de financement propre :



Les comptes 710 et 720 se rapportent aux buts principaux de l'Association, qui se réalisent à travers les structures opérationnelles « Centre Social Régional » et « Agences d'assurances sociales ».

Pour mémoire, ces deux secteurs sont financés totalement ou partiellement par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), née de la fusion au 01.01.2019 de deux services de l'Etat : le Service de Prévoyance et d'Aide Sociales (SPAS) et le Service des Assurances Sociales et de l'Hébergement (SASH).

Au-delà du financement assuré par les Communes du district, les Agences d'assurances sociales sont également subventionnées en partie par la DGCS, en partie par la Caisse Cantonale Vaudoise de Compensation (CCAVS).

2. Descriptif

2.1 Activités générales

Avant d'évoquer les tendances des résultats propres à chaque secteur d'activité, il faut relever que, à l'instar de nombre d'organisations, services ou entreprises, nos activités ont été fortement impactées par la crise sanitaire due au virus « covid-19 ». Maintenir nos prestations au public et protéger les collaborateurs ont constitué les deux grands enjeux qui ont rythmé l'exercice 2020.

Le premier enjeu, celui de maintenir les prestations au public : environ mille ménages bénéficient chaque mois du Revenu d'insertion ou de prestations complémentaires pour familles dans notre région. Ces prestations, essentielles pour les personnes qui en bénéficient, ont été assurées durant toute l'année, en temps et en heure. La manière de travailler a bien entendu dû être adaptée (fermeture temporaire de l'accès aux sites, travail à distance, forte limitation voire suppression des entretiens, augmentation des contacts téléphoniques, etc.). De plus, dans une période où le besoin de

conseil, d'information et d'orientation pouvait augmenter pour la population, nos lignes téléphoniques ont été maintenues et fonctionnelles selon nos horaires habituels.

Le second enjeu, celui de protéger les collaborateurs : notre capacité d'adaptation a été fortement sollicitée puisque nos processus de travail, ainsi que les outils, sont orientés vers un travail « sur site ». Le télétravail ne pouvait pas être généralisé rapidement et facilement : d'une part, en raison de contraintes techniques ou matérielles (absence de PC portables, utilisation de dossiers papier, etc.) ; d'autre part, parce que la nature de nos activités nécessite un contact en « présentiel ».

Globalement, un bilan positif est tiré de cette phase de crise dans la mesure où les prestations essentielles à la population ont pu être assurées sans problématique majeure. De plus, si nous avons été confrontés à des absences ponctuelles de collaborateurs (maladie ou quarantaine), nous n'avons pas eu connaissance de conséquences fâcheuses sur la santé de ceux-ci, ni identifié de problématiques de contamination sur le lieu de travail.

En termes financiers, quelques surcoûts ont été occasionnés par la mise en place des mesures de protection. La matériel nécessaire a toutefois été pris en charge ou fourni par les autorités cantonales pour une part significative.

Par ailleurs, des projets d'organisation interne, de formation, ou encore de mise en place d'outils informatiques ont été mis en suspens et reporté à un prochain exercice. Les montants prévus au budget n'ont dès lors pas été engagés.

En conséquence, le résultat global de l'exercice reste très similaire à l'exercice précédent ; les éléments explicatifs des comptes 710 et 720 ci-après permettent de le montrer.

2.2 Compte 710 – Frais de fonctionnement du Centre Social Régional (CSR)

La mission du CSR s'inscrit dans le cadre de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), qui prévoit notamment l'octroi des prestations du Revenu d'insertion et d'appui social. Ses frais de fonctionnement sont assurés par une subvention cantonale de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS).

Le nombre de dossiers traités est déterminant pour le calcul de cette subvention, basée, entre autres, sur des ratios de gestions qui fixent le nombre de postes financés par groupe-métiers.

L'augmentation régulière que l'on connaissait il y a plusieurs années est une tendance qui a disparu, allant jusqu'à s'inverser sur les derniers exercices. Alors que l'on aurait pu s'attendre à une forte augmentation des demandes en raison des conséquences économiques de la pandémie, l'exercice 2020 s'inscrit dans la même tendance.

Nous faisons l'hypothèse que les mesures prises par la Confédération au niveau des assurances sociales (prolongations de droit dans l'assurance chômage, RHT, dispositions spécifiques en cas de perte de gain) ont permis de prévenir une péjoration trop importante de la situation des personnes.

La tendance évoquée ci-dessus est démontrée par le tableau ci-après :

	2020	2019	2018
Dossiers financés	739	759	777

Le nombre de dossiers financés est issu du captage de données effectué par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), qui identifie les paiements de prestations effectués selon les périodes de droit mensuel.

Il faut relever que cet indicateur « nombre de dossiers financés » ne donne qu'une lecture partielle du volume de travail. En effet, ce chiffre ne dit rien des flux d'ouvertures et de fermetures de dossiers : sur un même mois, 10 dossiers RI peuvent être fermés, alors que 10 nouveaux peuvent s'ouvrir. La moyenne mensuelle de dossiers ne connaît pas de changement, alors que le volume de travail sera fortement impacté par des démarches conséquentes d'ouverture et de fermeture de droit.

Cette diminution du nombre de dossiers financés a donc entraîné une diminution de la subvention versée par la DGCS. Vient s'ajouter à l'exercice 2020 un mécanisme déjà pratiqué en 2019 par la DGCS : la réduction de la subvention cantonale par rapport à celle qui est prévue au budget. Cette « coupe » s'effectue au terme du troisième trimestre, sur la base d'une estimation du résultat attendu en fin d'exercice.

Le déficit ainsi provoqué, à savoir un montant de CHF 36'845.- pour 2020, doit alors être couvert par un fonds de réserve autorisé par l'instance cantonale et régit par voie de directive (« fonds d'égalisation des résultats »).

2.3 Compte 711 – Autorités et Administration de l'ARAS

Ce compte, comportant les frais propres à l'ARAS (jetons de présence CODIR, honoraires de mandataires, etc.), présente un excédent de recettes de CHF 14'815.-.

Ces charges étant financées par les Communes de l'ARAS, l'excédent est à disposition de celles-ci (cf. plus bas « incidences financières »).

2.4 Compte 712 – Subventions régionales versées par l'ARAS

Les subventions régionales sont intégralement financées par les communes et s'inscrivent dans le cadre de la politique régionale de subventionnement de diverses prestations sociales qui se veulent complémentaires à celles délivrées par l'ARAS dans le cadre de ses buts principaux.

Par rapport aux comptes 2019, le montant de la subvention à l'Association « Entrée de Secours » a été augmenté, en cohérence avec la décision initiale d'octroyer une subvention par « paliers » et d'aboutir, pour 2020, au montant total demandé par l'association.

L'entier du crédit annuel octroyé au CODIR pour mettre en œuvre la politique de subventionnement n'a pas été engagé : il en découle un excédent de recettes de CHF 20'998.-, qui est à disposition des communes (cf. « incidences financières » ci-dessous).

2.5 Compte 720 – Frais de Fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales (AAS)

Les frais de fonctionnement des AAS sont couverts par une subvention des 47 Communes membres de l'ARAS, une subvention de la Caisse Cantonale Vaudoise de Compensation (CCAVS) en relation avec les tâches « AVS » dévolues aux agences, ainsi qu'une subvention de la DGCS destinée à assurer le fonctionnement du Centre Régional de Décision en matière de PC Familles.

Au-delà des impacts de la pandémie et des adaptations nécessaires évoquées plus haut, l'activité des agences d'assurances sociales a connu une certaine stabilité, y compris au niveau des ressources humaines. Un engagement a été réalisé en toute fin d'année, en prévision d'un départ à la retraite d'une collaboratrice qui interviendra en début d'année 2021.

Cette stabilité se traduit donc par un résultat général des comptes similaire à 2019, ceci d'autant plus que des frais informatiques non engagés lors de l'exercice précédent ne l'ont pas non plus été cette année. En effet, la nouvelle convention avec notre fournisseur (à savoir la Direction générale du numérique et des systèmes d'information – DGNSI de l'Etat de Vaud) n'est toujours pas entrée en vigueur.

L'exercice se termine sur un excédent de recettes de CHF 248'719.-, qui peut être restitué aux Communes (cf. « incidences financières » ci-dessous).

3. Incidences financières

Les incidences financières, par centre de charge, sont les suivantes :

Compte 710 – Frais de fonctionnement du CSR	Débit	Crédit
Aucune incidence directe sur les communes (excédent de charges couvert par un Fonds de réserve, selon directive cantonale)	-	-

Compte 711 – Autorités et Administration de l'ARAS	Débit	Crédit
Excédent de recettes		14'815
Restitution aux Communes *	10'185	
Virement du solde au Fonds de Réserve de l'ARAS	4'630	
Totaux (CHF)	14'815	14'815

* Selon population au 31.12.2019 : 101'855 habitants (47 communes) – restitution : CHF 0.10 / hab.

Compte 712 – Subventions régionales versées par l'ARAS	Débit	Crédit
Excédent de recettes		20'988
Restitution aux Communes *	20'371	
Virement du solde au Fonds de Réserve de l'ARAS	617	
Totaux (CHF)	20'988	20'988

* Selon population au 31.12.2019 : 101'855 habitants (47 communes) – restitution : CHF 0.20 / hab.

Compte 720 – Frais de Fonctionnement des AAS	Débit	Crédit
Excédent de recettes		248'719
Restitution aux Communes*	244'452	
Virement du solde au Fonds de Réserve ARAS	4'267	
Totaux (CHF)	248'719	248'719

* Selon population au 31.12.2019 : 101'855 habitants (47 communes) – restitution : CHF 2.40 / hab.

A relever que la restitution aux Communes des montants ci-dessus est opérée par déduction sur la facturation de leur participation aux charges 2021.

4. Conclusion

Vu ce qui précède, le CODIR vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARAS DU DISTRICT DE NYON

vu le préavis no 16-21 concernant les Comptes 2020
 ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
 attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
décide :

- ↳ d'accepter les comptes 2020 ~~2019~~ de l'ARAS du District de Nyon et notamment pour :
 - **le compte 710 - frais de fonctionnement du CSR :**
 - de prendre note de la couverture du déficit de CHF 36'845.- par prélèvement au fonds de réserve générale conformément à la directive cantonale en la matière.
 - **le compte 711 – Autorités et Administration de l'ARAS :**
 - de restituer aux communes l'excédent de recettes, par déduction sur le solde dû par les communes sur la participation aux charges 2021, ceci à raison de CHF 0,10 / habitant,
 - d'attribuer le solde au fonds de réserve de l'Association,
 - **le compte 712 – Subventions régionales versées par l'ARAS :**
 - de restituer aux communes l'excédent de recettes, par déduction sur le solde dû par les communes sur la participation aux charges 2021, ceci à raison de CHF 0,20 / habitant,
 - d'attribuer le solde au fonds de réserve de l'Association,
 - **le compte 720 - frais de fonctionnement des AAS :**
 - de restituer aux communes l'excédent de recettes, par déduction sur le solde dû par les communes sur la participation aux charges 2021, ceci à raison de CHF 2.40 / habitant,
 - d'attribuer le solde au fonds de réserve de l'ARAS,
- ↳ de donner décharge à la Commission de gestion pour l'année 2020,
- ↳ de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion de l'année 2020.

Ainsi adopté par le CODIR le 28 avril 2021 ~~2020~~, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

La Présidente


S. Schmutz

Le Directeur


A. Steiner

Annexes

- Comptes 2020 et commentaires
- Rapport de l'organe de révision

710

Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR)

			Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
N. compte	Désignation	COMMENTAIRES	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3011. 00. Traitements		Adaptation de la dotation en fonction du nombre de dossiers traités en diminution	3'027'271.71		3'120'000.00		3'157'228.30	
3030. 00. Cotisations AVS - AC		En relation avec la masse salariale	284'234.52		290'000.00		294'954.43	
3040. 00. Cotisations à la caisse de pension		En relation avec la masse salariale	476'506.96		510'000.00		485'422.95	
3050. 00. Assurances de personnes		En relation avec la masse salariale	61'574.14		65'000.00		64'846.08	
3061. 00. Frais de transport, usage de véhicules privés et débours			6'438.53		12'000.00		14'081.86	
3061. 01. Frais de participation à des conférences et congrès	/		0.00		1'000.00		0.00	
3080. 00. Frais de personnel intérimaire	/		0.00		10'000.00		0.00	
3091. 00. Frais de formation		Formation des cadres Brevet en assurances sociales Formations diverses	21'564.95		34'000.00		24'347.30	
3099. 00. Frais divers de personnel		Frais professionnels obligatoires apprenti Cadeau de fin d'année et de départs de collaborateurs	5'148.89		13'000.00		6'420.88	
3101. 00. Imprimés, fournitures de bureau	/		19'207.65		23'000.00		19'020.43	
3102. 00. Annonces, journaux, documentation	/		2'605.45		3'500.00		3'034.60	
3102. 01. Frais d'annonces pour recherche de personnel		Annonces pour recrutement (JobUp)	1'634.40		4'000.00		1'089.50	
3111. 01. Achats de mobilier, machines	/		1'060.70		4'900.00		2'798.40	

710

Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR)

N. compte	Désignation	COMMENTAIRES	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3111. 02. Achat matériel et équipement informatique		Projets de développement informatique non-réalisés Achats matériel pour lecture factures QR Codes	4'440.40		13'000.00		19.95	
3123. 00. Achat d'eau et d'énergie	/		3'071.95		3'500.00		3'836.70	
3133. 00. Produits et fournitures de nettoyage	/		3'979.15		4'500.00		4'053.95	
3141. 00. Entretien des immeubles et locaux		Entretien courant des locaux et entretien spécifique COVID Divers travaux d'entretien/réparation.	41'880.80		41'000.00		37'302.20	
3151. 00. Entretien mobilier, machines et installations techniques	/		5'864.05		13'000.00		6'896.80	
3160. 00. Licences, hébergement informatique		Diverses licences informatiques	4'798.87		13'400.00		4'900.06	
3161. 00. Loyers des locaux		Location bureaux, cave, local archives	296'983.25		300'800.00		301'344.70	
3161. 10. Aménagements et locaux	/		3'126.50		7'000.00		0.00	
3170. 00. Réception et manifestation	/		204.25		1'000.00		120.15	
3181. 00. Frais de port & taxes CCP	/		11'759.70		20'000.00		13'328.70	
3182. 00. Téléphones		Augmentation des communications téléphoniques (entretiens téléphoniques période phase semi-confinement)	11'947.60		12'000.00		9'642.65	
3183. 00. Frais bancaires	/		229.56		300.00		272.26	
3185. 00. Honoraires et prestations de services		Honoraires organe de révision, honoraire démarche managériales, archivage externe sécurisé.	27'299.19		36'000.00		24'708.00	
3186. 00. Primes d'assurances choses, RC	/		5'295.80		6'300.00		4'798.30	
3193. 00. Cotisations aux institutions et associations	/		2'500.00		3'000.00		2'500.00	

710

Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR)

N. compte	Désignation	COMMENTAIRES	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3199. 00. Frais divers			2'934.65		3'500.00		5'089.48	
3665. 01. Frais de traductions	Honoraires d'interprètes		1'661.55		1'500.00		3'141.80	
4361. 00. Remboursements des traitements	Indemnités versées par les assurances de personnes pour divers cas de maladie et accident			86'651.60		0.00		212'169.85
4390. 00. Recettes diverses	Redistribution taxe CO2 Participation bénéfices VD assurances Indemnités praticiens formateurs stagiaire HES-SO			8'857.80		2'000.00		11'813.95
4390. 01. Participation des Services Privés	Participation des services partenaires pour la location de bureaux et utilisation de prestations logistiques.			14'300.00		14'000.00		14'850.00
4510. 00. Subvention DGCS - frais de fonctionnement RI	Subvention versée par la DGCS sur la base du nombre de dossiers financés et de ratios concernant les groupes métiers. Subvention reçue en 2020 basée sur 739 dossiers financés (- 61 dossiers par rapport au budget) Réduction de la subvention au 30.10.2020 suite aux résultats prévisionnels des CSR selon la directive de financement de la DGCS.			4'188'569.79		4'461'281.53		4'145'168.45
4801. 00. Prélèvement sur fonds réserve général DGCS	/			0.00				0.00
4801. 00. Prélèvement sur fonds égalisation du résultat	/			0.00		92'918.47		0.00
Total			4'335'225.17	4'298'379.19	4'570'200.00	4'570'200.00	4'495'200.43	4'384'002.25
Déficit				36'845.98		0.00		111'198.18
Totaux égaux			4'335'225.17	4'335'225.17	4'570'200.00	4'570'200.00	4'495'200.43	4'495'200.43

711

Autorités et Administration de l'ARAS

N. Compte	Désignation	COMMENTAIRES	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3001. 00. Jetons de présence - Comité de direction	Indemnisation versée aux membres du CODIR et commissions		14'095.00		20'000.00		15'420.00	
3160. 00. Licences et hébergements informatique	Coût d'hébergement et maintenance du site internet "La Puce à l'Oreille" et du site internet arasnyon.ch		738.60		780.00		780.76	
3185. 00. Honoraires et frais d'études	/		0.00		10'000.00		0.00	
3185. 01. Honoraires Conseil juridique	Appui et conseils juridiques pour la direction		9'593.10		7'000.00		5'061.90	
3525. 00. Subvention au Conseil des Régions	Participation de l'ARAS Nyon (comme toutes les ARAS) aux frais de fonctionnement du Conseil des Régions RAS , CHF 0.30 / hab		30'556.50		30'700.00		30'228.30	
3665. 00. Aides Ponctuelles	/		1'500.00		2'000.00		500.00	
4525. 00. Subvention des communes de la Région	Participation des communes aux frais spécifiques à charges de l'ARAS Nyon.			71'298.50		70'480.00		70'532.70
4801. 00. Prélèvement fonds de réserve	/							0.00
Total			56'483.20	71'298.50	70'480.00	70'480.00	51'990.96	70'532.70
Excédent			14'815.30		0.00		18'541.74	
Totaux égaux			71'298.50	71'298.50	70'480.00	70'480.00	70'532.70	70'532.70

Coût par habitant (avant restitution)

Nombre d'habitants au 31.12.2020 : 103'219

CHF 0.69

0.70

CHF 0.70

712

Subventions versées

N. Comptes	Désignation	COMMENTAIRES	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3655. 01. Association Entrée de Secours - Centre d'accueil	selon préavis n. 19-17 au Conseil Intercommunal		116'000.00		116'000.00		80'000.00	
3655. 04. OSEO - "Interface"	demande de crédit pour une politique de subventionnement des prestations sociales 2018-2022 idem			0.00		0.00		
3655. 05. Association "Lire & Ecrire"	idem		17'000.00		17'000.00		17'000.00	
3655. 06. Fondation Le Relais - Rel'Aids	idem		25'000.00		25'000.00		25'000.00	
3655. 07. Fondation le Relais - Logements de transition	idem		40'000.00		40'000.00		40'000.00	
3655. 08. Caritas - Epicerie	idem		0.00		0.00		0.00	
3655. 09. ProJet - Activ' Action	idem		0.00		0.00		0.00	
3655. 10. Subventions diverses	idem		0.00		22'000.00		0.00	
4525. 00. Subvention des Communes de la Région	idem		218'988.25		220'000.00		221'674.20	
Total			198'000.00	218'988.25	220'000.00	220'000.00	162'000.00	221'674.20
Excédent				20'988.25		0.00	0.00	59'674.20
Totaux égaux			218'988.25	218'988.25	220'000.00	220'000.00	221'674.20	221'674.20

Coût par habitant avant restitution

Nombre d'habitants au 31.12.2020 : 103'219

CHF 2.12

CHF 2.15

CHF 2.20

720

Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances sociales (AAS)

N. compte	Désignation	Commentaires	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3011. 00. Traitements		Dotation des équipes AAS Nyon et Gland stable par rapport à 2019	1'135'136.84		1'213'000.00		1'135'196.60	
3030. 00. Cotisations AVS - AC		En relation avec la masse salariale	107'312.58		115'000.00		105'003.62	
3040. 00. Cotisations à la caisse de pension		En relation avec la masse salariale	187'672.79		203'000.00		175'268.40	
3050. 00. Assurances de personnes		En relation avec la masse salariale	23'963.11		27'000.00		23'645.62	
3061. 00. Frais de transport et usage de véhicules privés, débours	/		832.97		6'000.00		4'515.59	
3061. 01. Frais de participation à des conférences et congrès	/		0.00		1'000.00		0.00	
3080. 00. Personnel temporaire	/		0.00		0.00		2'280.35	
3091. 00. Frais de formation		Formations obligatoires de collaborateur d'agence reportée sur 2021 Formations cadres	6'883.70		17'500.00		6'161.00	
3099. 00. Frais divers du personnel	/		1'076.86		5'500.00		2'304.55	
3101. 00. Imprimés, fournitures de bureau	/		8'952.44		15'000.00		9'376.56	
3102. 00. Annonces, journaux, documentation	/		1'739.00		3'000.00		2'050.85	
3102. 01. Frais d'annonces pour recherche personnel	/		0.00		1'000.00		544.75	
3111. 01. Achat de mobilier, matériel et machines	/		5'138.70		7'000.00		5'464.80	
3111. 02. Achat d'équipement informatique		Projets de développement informatique non-réalisés Convention répartition des coûts avec la DSI non signée	315.95		41'000.00		236.95	
3123. 00. Achat d'eau et d'énergie	/		3'060.70		2'800.00		3'255.45	
3133. 00. Produits et fournitures de nettoyage	/		2'006.50		2'500.00		2'064.75	
3141. 00. Entretien des immeubles et locaux		Entretien courant des locaux et entretien spécifique COVID	13'855.15		15'000.00		12'926.25	
3151. 00. Entretien mobilier, machines	/		5'276.25		7'500.00		5'586.60	
3160. 00. Licences et hébergement informatique		En relation avec compte 3111.02 - achat équipement informatique	2'562.05		9'200.00		2'610.40	

720

Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances sociales (AAS)

N. compte	Désignation	Commentaires	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3161. 00. Loyers des locaux	/		129'206.95		136'000.00		132'247.40	
3161. 10. Aménagement et locaux	/		1'622.25		7'000.00		0.00	
3170. 00. Réception et manifestation	/		0.00		1'000.00		0.00	
3181. 00. Frais de port & taxes CCP	/		13'537.50		18'000.00		16'615.21	
3182. 00. Téléphones	/		2'319.65		2'500.00		2'196.85	
3183. 00. Frais bancaires	/		55.35		200.00		53.12	
3185. 00. Honoraires et frais d'expertise	Honoraires organe de révision, honoraires démarche managériale, archivage externe.		6'124.80		21'000.00		13'951.00	
3186. 00. Assurances choses, RC	/		2'553.70		3'500.00		2'518.45	
3193. 00. Cotisations aux institutions et associations	Fin des paiements des cotisations AVDAAS		250.00		2'500.00		1'550.00	
3199. 00. Frais divers	/		1'240.40		2'000.00		1'304.00	
4361. 00. Remboursements des traitements	Indemnités journalières pour cas maladies et accidents		11'544.70		0.00		48'975.75	
4390. 00. Recettes diverses	Redistribution de la taxe CO2, participation bénéfices VD assurances		1'368.45		1'000.00		1'380.00	
4515. 00. Subvention de la Caisse Cantonale AVS	Subvention de la caisse cantonale de compensation AVS calculée selon le nombre de communes de la région, ainsi qu'une indemnité finançant le poste d'agent régional, selon le nombre d'habitants, indexée chaque année. Participation concernant l'affranchissement postal sur la base de statistiques		199'961.45		198'000.00		199'572.70	
4515. 01. Subvention DGCS - PC Familles	Subvention cantonale couvrant les frais de fonctionnement pour les tâches relevant du Centre Régional de Décision PC Familles Augmentation de la subvention selon décision DGCS dès le 1er juillet 2020.		243'000.00		229'500.00		229'500.00	
4515. 02. Subvention du DGCS - recrutement curateurs	Subvention cantonale couvrant les frais de fonctionnement pour le projet de recrutement de curateurs volontaires.		9'200.00		4'000.00		9'360.00	
4525. 00. Subventions des communes de la Région	Montant à charge des communes selon le règlement sur les agences d'assurances sociales du 28 janvier 2004.		1'446'341.00		1'453'200.00		1'450'958.40	

720

Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances sociales (AAS)

N. compte	Désignation	Commentaires	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4800. 00. Prélèvement sur fonds aménagement futurs	/			0.00		0.00		0.00
4801. 00. Prélèvement sur fonds informatique	/			0.00		0.00		0.00
Total			1'662'696.19	1'911'415.60	1'885'700.00	1'885'700.00	1'668'929.12	1'939'746.85
Excédent			248'719.41		0.00		270'817.73	
Totaux égaux			1'911'415.60	1'911'415.60	1'885'700.00	1'885'700.00	1'939'746.85	1'939'746.85

Coût par habitant avant restitution
Nombre d'habitants au 31.12.2020: 103'219

CHF 14.01

CHF 14.20

CHF 14.25



FIDUCIAIRE HELLER S.A

1953

ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE

« REGION NYON-ROLLE »

Nyon

Rapport

sur l'examen succinct (NAS 910) au Conseil intercommunal

sur les comptes annuels 2020

Nyon, le 13 avril 2021

JV/FMO

Société agréée et inscrite au registre des réviseurs en qualité d'expert-réviseur sous N° 501932
Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

Rapport sur l'examen succinct (NAS 910)

**Au Conseil intercommunal de
L'ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE « REGION NYON-
ROLLE »**

Madame, Monsieur,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement, tableau de variations des fonds de réserves et annexe) de votre association pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2020.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du Comité de direction (CODIR) alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels sur la base de notre examen succinct.

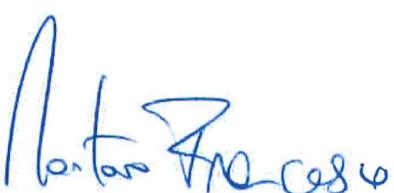
Nous avons effectué notre examen succinct conformément au règlement sur la comptabilité des communes (RCCCom), aux directives de révision édictée par le Département des institutions et de la sécurité (DIS) du 18 octobre 2016 et la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec la bourse en charge de la tenue des comptes et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre mission d'examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Nyon, le 13 avril 2021

Fiduciaire Heller S.A.

Javier Mences
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Francesco Montoro
Expert-réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement, tableau de variations des fonds de réserves et annexe)

ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

	Annexe	31.12.2020	31.12.2019
		CHF	CHF
ACTIF			
Caisse	1.1	996.90	1'542.95
Banques	1.1	621'540.90	756'799.80
Liquidités		622'537.80	758'342.75
Débiteurs	1.2	90'255.50	110'972.65
Débiteurs divers	1.2	15'239.45	4'205.80
Débiteurs charges sociales	1.2	28'536.85	3'252.60
Réalisables à court terme		134'031.80	118'431.05
Comptes de régularisation actif	1.3	32'129.20	40'527.85
TOTAL DE L'ACTIF		788'698.80	917'301.65
PASSIF			
Fournisseurs	2.1	18'989.65	47'182.38
Créanciers divers	2.1	1'480.55	1'115.20
Créanciers charges sociales	2.1	2'181.30	5'066.70
Créancier impôt à la source	2.1	0.00	3'213.30
Part de subvention à restituer aux communes	2.1	275'008.50	337'549.35
Comptes de régularisation du passif	2.2	32'727.95	37'532.35
Capitaux étrangers à court terme		330'387.95	431'659.28
Fonds de réserve ARAS	3.0	209'411.14	199'896.68
Fonds de réserve générale CSR / DGCS	3.0	200'023.14	236'869.12
Fonds d'égalisation du résultat CSR / DGCS	3.0	13'375.17	13'375.17
Fonds de réserve renouvellement informatique	3.0	1'713.10	1'713.10
Fonds de réserve CRD PC Familles	3.0	33'788.30	33'788.30
Fonds de réserve		458'310.85	485'642.37
TOTAL DU PASSIF		788'698.80	917'301.65

ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

	Annexe	Effectif 2020	Budget 2020	Effectif 2019
		CHF	CHF	CHF
PRODUITS				
Dons		0.00	0	0.00
Subventions de fonctionnement communales	5.0	1'736'627.75	1'743'680.00	1'743'165.30
Subventions de fonctionnement cantonales	5.0	4'640'731.24	4'892'781.53	4'583'601.15
Autres produits d'exploitations		24'526.25	17'000.00	28'043.95
Remboursement de traitements et charges sociales		98'196.30	0.00	261'145.60
Total des produits de fonctionnement		6'500'081.54	6'653'461.53	6'615'956.00
CHARGES				
Charges de comité de direction		(14'095.00)	(20'000.00)	(15'420.00)
Charges de personnel		(5'303'672.65)	(5'543'000.00)	(5'441'566.00)
Intérimaires		0.00	(10'000.00)	(2'280.35)
Formation et autres charges de personnel		(41'945.90)	(90'000.00)	(57'831.18)
Achat mobilier et matériel informatique		(10'955.75)	(65'900.00)	(8'520.10)
Entretien des locaux		(61'721.60)	(63'000.00)	(56'347.15)
Entretien de matériel		(11'140.30)	(20'500.00)	(12'483.40)
Loyers et redevances d'utilisation		(439'038.47)	(474'180.00)	(441'883.32)
Honoraires et prestations de services		(90'431.04)	(136'800.00)	(92'821.06)
Autres charges d'exploitations		(47'400.89)	(68'800.00)	(52'772.47)
Participations et subventions		(228'556.50)	(250'700.00)	(192'228.30)
Aides individuelles		(3'161.55)	(3'500.00)	(3'641.80)
Total des charges de fonctionnement		(6'252'119.65)	(6'746'380.00)	(6'377'795.13)
Produits financiers		0.00	0.00	0.00
Charges financières		(284.91)	0.00	(325.38)
Résultat financier		(284.91)	0.00	(325.38)
Résultat de l'exercice avant répartition		247'676.98	(92'918.47)	237'835.49
Part du résultat revenant aux communes	4.0	(275'008.50)	0.00	(337'549.35)
Part du résultat revenant au canton	4.0	0.00	0.00	0.00
Attributions aux fonds	4.0	(9'514.46)	0.00	(11'484.32)
Prélèvements sur fonds	4.0	36'845.98	92'918.47	111'198.18
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION		0.00	0.00	0.00

ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE DE L'EXERCICE 2020

	2020	2019
	CHF	CHF
Utilisation des fonds	(36'845.98)	(111'198.18)
Attributions aux fonds	9'514.46	11'484.32
<i>Marge brute d'autofinancement</i>	(27'331.52)	(99'713.86)
Variation des actifs circulants		
- débiteurs	20'717.15	11'620.75
- débiteurs divers	(36'317.90)	(3'616.74)
- comptes de régularisation de l'actif	8'398.65	(24'331.54)
Variation des engagements à court terme		
- fournisseurs	(28'192.73)	(19'966.62)
- créanciers divers	(5'733.35)	(8'955.40)
- part subvention à rembourser aux communes	(62'540.85)	(5'998.20)
- compte de régularisation du passif	(4'804.40)	(1'196.09)
Flux de fonds (utilisés pour) / provenant des activités d'exploitation	(135'804.95)	(152'157.70)
Variation des liquidités	(135'804.95)	(152'157.70)
Liquidités au début de l'exercice	758'342.75	910'500.45
LIQUIDITES A LA FIN DE L'EXERCICE	622'537.80	758'342.75

ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

710 - FONCTIONNEMENT REVENU D'INSERTION (RI)

PRODUITS	Effectif 2020	Budget 2020	Effectif 2019
	CHF	CHF	CHF
Subventions de fonctionnement cantonales	4'188'569.79	4'461'281.53	4'145'168.45
Autres produits d'exploitations	23'157.80	16'000.00	26'663.95
Remboursement de traitements et charges sociales	86'651.60	0.00	212'169.85
Total des produits de fonctionnement	4'298'379.19	4'477'281.53	4'384'002.25
CHARGES			
Charges de personnel	(3'849'587.33)	(3'985'000.00)	(4'002'451.76)
Intérimaires	0.00	(10'000.00)	0.00
Formation et autres charges de personnel	(33'152.37)	(60'000.00)	(44'850.04)
Achat mobilier et matériel informatique	(5'501.10)	(17'900.00)	(2'818.35)
Entretien des locaux	(45'859.95)	(45'500.00)	(41'356.15)
Entretien du matériel et du mobilier	(5'864.05)	(13'000.00)	(6'896.80)
Loyers et redevances d'utilisation	(304'908.62)	(321'200.00)	(306'244.76)
Honoraires et prestations de services	(56'302.29)	(74'600.00)	(52'477.65)
Autres charges d'exploitations	(32'158.35)	(41'500.00)	(34'690.86)
Aides individuelles	(1'661.55)	(1'500.00)	(3'141.80)
Total des charges de fonctionnement	(4'334'995.61)	(4'570'200.00)	(4'494'928.17)
Produits financiers	0.00	0.00	0.00
Charges financières	(229.56)		(272.26)
Résultat financier	(229.56)	0.00	(272.26)
Résultat de l'exercice avant répartition	(36'845.98)	(92'918.47)	(111'198.18)
Part du résultat revenant au canton	0.00	0.00	0.00
Attributions aux fonds	0.00	0	0.00
Prélèvements sur fonds	36'845.98	92'918.47	111'198.18
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION	0.00	0.00	0.00

ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

711 - AUTORITES ET ADMINISTRATION DE L'ARAS

<u>PRODUITS</u>	Effectif 2020	Budget 2020	Effectif 2019
	CHF	CHF	CHF
Dons	0.00	0	0.00
Subventions de fonctionnement communales	71'298.50	70'480.00	70'532.70
Remboursement de traitements et charges sociales	0.00		0.00
Total des produits de fonctionnement	71'298.50	70'480.00	70'532.70
 <u>CHARGES</u>			
Charges de comité de direction	(14'095.00)	(20'000.00)	(15'420.00)
Loyers et redevances d'utilisations	(738.60)	(780.00)	(780.76)
Honoraires et prestations de services	(9'593.10)	(17'000.00)	(5'061.90)
Participation au Conseil des Régions	(30'556.50)	(30'700.00)	(30'228.30)
Aides individuelles	(1'500.00)	(2'000.00)	(500.00)
Total des charges de fonctionnement	(56'483.20)	(70'480.00)	(51'990.96)
 Produits financiers	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.00	0.00
Résultat financier	0.00	0.00	0.00
 Résultat de l'exercice avant répartition	14'815.30	0.00	18'541.74
Part du résultat revenant aux communes	(10'185.50)	0.00	(15'114.15)
Attributions aux fonds	(4'629.80)	0.00	(3'427.59)
Prélèvements sur fonds	0.00	0.00	0.00
 RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION	0.00	0.00	0.00

ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

720 - AGENCES D'ASSURANCES SOCIALES

PRODUITS	Effectif 2020	Budget 2020	Effectif 2019
	CHF	CHF	CHF
Subventions de fonctionnement communales	1'446'341.00	1'453'200.00	1'450'958.40
Subventions de fonctionnement cantonales	452'161.45	431'500.00	438'432.70
Autres produits d'exploitations	1'368.45	1'000.00	1'380.00
Remboursement de traitements et charges sociales	11'544.70		48'975.75
Total des produits de fonctionnement	1'911'415.60	1'885'700.00	1'939'746.85
CHARGES			
Charges de personnel	(1'454'085.32)	(1'558'000.00)	(1'439'114.24)
Intérimaires	0.00	0.00	(2'280.35)
Formation et autres charges de personnel	(8'793.53)	(30'000.00)	(12'981.14)
Achat mobilier et matériel informatique	(5'454.65)	(48'000.00)	(5'701.75)
Entretien des locaux	(15'861.65)	(17'500.00)	(14'991.00)
Entretien de matériel	(5'276.25)	(7'500.00)	(5'586.60)
Loyers et redevances d'utilisation	(133'391.25)	(152'200.00)	(134'857.80)
Honoraires et prestations de services	(24'535.65)	(45'200.00)	(35'281.51)
Autres charges d'exploitation	(15'242.54)	(27'300.00)	(18'081.61)
Total des charges de fonctionnement	(1'662'640.84)	(1'885'700.00)	(1'668'876.00)
Produits financiers	0.00	0.00	0.00
Charges financières	(55.35)		(53.12)
Résultat financier	(55.35)	0.00	(53.12)
Résultat de l'exercice avant répartition	248'719.41	0.00	270'817.73
Part du résultat revenant aux communes	(244'452.00)	0.00	(267'016.65)
Part du résultat revenant au canton	0.00	0.00	0.00
Attributions aux fonds	(4'267.41)	0.00	(3'801.08)
Prélèvements sur fonds	0.00	0.00	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION	0.00	0.00	0.00

ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

712 - SUBVENTIONS REGIONALES INSTITUTIONS PRIVEES

<u>PRODUITS</u>	Effectif 2020	Budget 2020	Effectif 2019
	CHF	CHF	CHF
Subventions de fonctionnement communales	218'988.25	220'000.00	221'674.20
Total des produits de fonctionnement	218'988.25	220'000.00	221'674.20
<u>CHARGES</u>			
Association Entrée de Secours - Centre d'accueil	(116'000.00)	(116'000.00)	(80'000.00)
OSEO - "Interface"		0.00	0.00
Association "Lire & Ecrire"	(17'000.00)	(17'000.00)	(17'000.00)
Fondation Le Relais - Rel'Aids	(25'000.00)	(25'000.00)	(25'000.00)
Fondation Le Relais - Logements de transition	(40'000.00)	(40'000.00)	(40'000.00)
Subventions diverses	0.00	(22'000.00)	0.00
Total des charges de fonctionnement	(198'000.00)	(220'000.00)	(162'000.00)
Produits financiers	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.00	0.00
Résultat financier	0.00	0.00	0.00
Résultat de l'exercice avant répartition	20'988.25	0.00	59'674.20
Part du résultat revenant aux communes	(20'371.00)	0.00	(55'418.55)
Part du résultat revenant au canton	0.00	0.00	0.00
Attributions aux fonds	(617.25)	0.00	(4'255.65)
Prélèvements sur fonds	0.00	0.00	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION	0.00	0.00	0.00

ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DE RESERVES DE L'EXERCICE 2020

Tableau de variation des fonds de réserves de l'exercice 2020

	Solde au 1er janvier	Attribution	Utilisation	Solde au 31 décembre
	CHF	CHF	CHF	CHF
Fonds de réserve ARAS	199'896.68	9'514.46	0.00	209'411.14
Fonds de réserve générale CSR / DGCS	236'869.12	0.00	(36'845.98)	200'023.14
Fonds de réserve d'égalisation du résultat CSR / DGCS	13'375.17	0.00	0.00	13'375.17
Fonds de réserve renouvellement informatique	1'713.10	0.00	0.00	1'713.10
Fonds de réserve Centre Régional de Décisions PC familles	33'788.30	0.00	0.00	33'788.30
Total des fonds de réserve	485'642.37	9'514.46	(36'845.98)	458'310.85

Tableau de variation des fonds de réserve de l'exercice 2019

	Solde au 1er janvier	Attribution	Utilisation	Solde au 31 décembre
	CHF	CHF	CHF	CHF
Fonds de réserve ARAS	188'412.36	11'484.32	0.00	199'896.68
Fonds de réserve générale CSR / DGCS	236'869.12	0.00	0.00	236'869.12
Fonds de réserve d'égalisation du résultat CSR / DGCS	124'573.35	0.00	(111'198.18)	13'375.17
Fonds de réserve renouvellement informatique	1'713.10	0.00	0.00	1'713.10
Fonds de réserve Centre Régional de Décisions PC familles	33'788.30	0.00	0.00	33'788.30
Total des fonds de réserve	585'356.23	11'484.32	(111'198.18)	485'642.37



Association Régionale pour
l'Action sociale du District de Nyon

ARAS NYON

ANNEXE AUX COMPTES

2020



Association Régionale pour l'Action sociale du District de Nyon (ARAS)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

PRESENTATION

L'Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon (ARAS) est une association de communes selon les articles 112 à 127 de la loi sur les Communes (LC) du 28 février 1956, sans but lucratif.

Elle possède la personnalité morale de droit public et a son siège à Nyon.

L'ARAS possède deux buts principaux :

- L'application des dispositions de la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV)
 - ⇒ **Centre Social Régional (CSR)**
- L'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les agences d'assurances sociales (RAAS)
 - ⇒ **Agences d'assurances sociales (AAS)**

Au 31 décembre 2020, l'ARAS emploie 58 collaborateurs (46.04 EPT).

PRINCIPES COMPTABLES ADOPTÉS

Les états financiers de l'ARAS sont établis selon les règles de la comptabilité des communes, conformément aux statuts et présentent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

DETAIL DES PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES

1. ACTIF

1.1 Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse et les comptes courants bancaires. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Les liquidités se décomposent de la manière suivante :

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Caisse	996.90	1'542.95
BCV c/c N° 5009.76.36	410'954.15	484'121.25
BCV c/c N° 5103.35.56	210'586.75	272'678.55
Total des liquidités	622'537.80	758'342.75

1.2 Les réalisables

Les réalisables à court terme comprennent les débiteurs – comptes-courants existants en faveur de l'ARAS - les débiteurs divers et les débiteurs charges sociales. Les postes débiteurs ouverts au 31 décembre sont soldés au maximum 45 jours après la clôture des comptes.

Les réalisables se décomposent de la manière suivante :

<i>Débiteurs</i>	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
DGCS, compte courant	89'955.50	104'132.65
Services privés	300.00	6'840.00
Total des débiteurs	90'255.50	110'972.65

Le montant de CHF 89'955.50 pour le compte-courant DGCS correspondant au solde de la subvention 2020 non versé au 31.12.2020. Ce montant est versé au début de l'année suivante, soit en janvier 2021.

Les débiteurs divers se répartissent comme suit :

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Débiteurs divers		
Machine à affranchir, paiement d'avance	5'747.80	2'571.40
Avances fournisseur JobUp	0.00	1'634.40
Compte attente	9'491.65	0.00
Total des débiteurs divers	15'239.45	4'205.80

Sont comptabilisées dans le « compte attente », les factures pour l'achat de fournitures de protection contre la COVID 19. Ces factures payées par l'ARAS sont en attente de remboursement par la DGCS au 31.12.2020. Remboursement effectué en janvier 2021.

Utilisation du solde des annonces JobUp pour recherche de personnel, soit 3 annonces en 2020.

Débiteurs charges sociales

Caisse Cantonale AVS	27'022.75	3'252.60
Débiteurs charges sociales	1'314.10	0.00
Total des débiteurs charges sociales	28'336.85	3'252.60

Montant des charges sociales AVS sur la masse salariale 2020 et décompte de prime définitive 2020 pour les charges de personnel concernant l'assurance accident en notre faveur.

1.3 Comptes de régularisation actif

Ce compte est utilisé aussi bien pour la détermination correcte de l'état du patrimoine à la date du bilan que pour la délimitation périodique au compte de fonctionnement des charges et produits. Il regroupe les charges payées d'avance et les produits à recevoir.

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Charges payées d'avance	841.40	14'090.85
Produits à recevoir	31'287.80	26'437.00
Total des comptes de régularisation actif	32'129.20	40'527.85

Les charges payées d'avance concernent des charges d'abonnement pour l'année 2021.

Les produits à recevoir sont constitués d'indemnités maladie, du financement 2020 pour le recrutement de curateurs (CHF 9'200.-), de l'indemnisation des prestations de praticien formateur HES-SO (stagiaire assistante sociale) ainsi que du solde de subvention pour le CSR (CHF 15'193.00)

2. PASSIF

2.1 Capitaux étrangers à court terme

Il n'existe que des capitaux étrangers à court terme. Ces engagements sont évalués à leur valeur nominale.

Ils concernent les rubriques « Fournisseurs », « Créditeurs divers », « Créditeurs charges sociales », « Part de subvention à restituer aux communes » et les « Comptes régulation du passif ».

Fournisseurs	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Fournisseurs	18'989.65	47'182.38
Total des fournisseurs	18'989.65	47'182.38

Diminution des factures fournisseurs non payées au 31 décembre 2020.

Créditeurs divers	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Salaires et jetons à verser	1'480.55	1'115.20
Total des créditeurs divers	1'480.55	1'115.20

Pour 2019, cette rubrique concerne des jetons à verser pour un membre du CODIR, tandis que pour 2020, cela concerne des salaires horaire à payer.

Créditeurs charges sociales	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Créditeurs assurances de personnes	2'181.30	5'066.70
Total créditeurs charges sociales	2'181.30	5'066.70

Décompte de prime définitive 2020 pour les charges de personnel concernant l'assurance maladie perte de gain.

Créancier administration fiscale cantonale	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Créanciers impôt à la source	0.00	3'213.30
Total créanciers charges sociales	0.00	3'213.30

Part de subvention à restituer aux communes	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Créanciers Communes	275'008.50	337'549.35
Total en faveur des communes	275'008.50	337'549.35

Part de l'excédent 2020 à rembourser aux communes selon le préavis n°16-21 relatifs aux comptes.

2.2 Comptes de régularisation passif

Ce compte est utilisé aussi bien pour la détermination correcte de l'état du patrimoine à la date du bilan que pour la délimitation périodique au compte de fonctionnement des charges et produits. Il regroupe les charges à payer et les prestations reçues d'avance.

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Charges à payer	32'727.95	18'407.35
Prestations reçues d'avance	0.00	19'125.00
Total des comptes de régularisation passif	32'727.95	37'532.35

Les charges à payer au 31 décembre 2020 concernent uniquement des charges d'exploitations.

Les prestations reçues d'avance au 31 décembre 2019 correspondent au versement de la subvention de fonctionnement de janvier 2020 du centre régional de décision pour les PC Familles, versement fin du mois précédent pour la période suivante.

Pas de prestations reçues d'avance au 31 décembre 2020, le versement de la subvention de fonctionnement du centre régional de décision pour les PC Familles pour la période de janvier 2021 ayant été effectué au début de l'année 2021.

<u>Résultat de l'exercice</u>	2020	2019
Fonctionnement RI	(36'845.98)	(111'198.18)
Agences d'assurances sociales	248'719.41	270'817.73
Autorités et administration de l'ARAS	14'815.30	18'541.74
Subventions régionales institutions privées	20'988.25	59'674.20
Résultat de l'exercice avant répartition	247'676.98	237'835.49
Part de subvention à rembourser aux communes ARAS	275'008.50	337'549.35
Prélèvement du fonds de réserve d'égalisation résultat DGCS	0.00	(111'198.18)
Prélèvement de la réserve générale CSR / DCGS	(36'845.98)	0.00
Attribution aux fonds de réserve ARAS	9'514.46	11'484.32
Attribution aux fonds d'égalisation résultat DGCS	0.00	0.00
Résultat après répartition	0.00	0.00

- Pour le domaine d'activité du Centre Social Régional (CSR), une diminution du nombre de dossiers financés et une réduction linéaire de la subvention versée par la DGCS au dernier trimestre contribuent au déficit 2020. La diminution des charges de fonctionnement permet de limiter le déficit qui reste inférieur au déficit 2019 de CHF 74'353.-.
- La stabilité des charges de fonctionnement du compte des agences d'assurances sociales et une augmentation des subventions cantonales versées permettent de dégager à nouveau un excédent. Ce dernier, pour la part de subventions communales, est restitué aux communes selon la répartition validée par le conseil intercommunal.
- Attribution aux fonds de réserve de l'ARAS des soldes de l'excédent après restitution aux communes

3. FONDS DE RESERVE

Cette rubrique contient :

- Le fonds de réserve de l'ARAS alimenté par décision du Conseil Intercommunal.
- Le fonds de réserve autorisé par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) « réserve CSR/DGCS ».
- Le fonds de réserve d'égalisation du résultat selon la directive de la DGCS.
- Les fonds affectés alimentés par décision du Conseil Intercommunal.

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Fonds de réserve ARAS	209'411.14	199'896.68
Fonds de réserve générale CSR/DGCS	200'023.14	236'869.12
Fonds d'égalisation du résultat CSR/DGCS	13'375.17	13'375.17
Fonds affecté informatique	1'713.10	1'713.10
Fonds affecté CRD PC Familles	33'788.30	33'788.30
Total des fonds de réserve	458'310.85	485'642.37

- Attribution aux fonds de réserves du solde de l'excédent après restitution aux communes selon le préavis validé par le Conseil Intercommunal.
- Prélèvement sur le fonds de réserve générale de la DGCS pour combler le déficit 2020 du CSR.
- Pas de mouvement sur le fonds informatique et sur le fonds CRD PC familles en 2020.

4. RESULTAT DE L'EXERCICE

Sur la base du résultat disponible au 31 décembre 2020, le Comité de Direction de l'ARAS propose au Conseil Intercommunal les décisions suivantes :

1. Part de la subvention non utilisée à rembourser aux communes
2. Attributions aux différents fonds de réserves

Le résultat du CSR est quant à lui réparti selon la directive émise par la DGCS.

5. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Subventions de fonctionnement – monétaires

- Subventions cantonales :
 - Subvention de la DGCS pour le RI
 - Subvention de la DGCS pour le Centre Régional de Décision PC Familles
 - Subvention de la caisse cantonale AVS
- Subvention communale
 - Montant à charge des communes du district de Nyon (47 communes) selon les décisions du Conseil Intercommunal et du règlement sur les agences d'assurances sociales du 28 janvier 2004

Il n'existe pas de subvention non monétaire.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Il n'existe pas d'engagements hors bilan.

REMUNERATION DU COMITE DE DIRECTION

Les membres du Comité de Direction (CODIR) sont rétribués, pour chaque séance à laquelle ils assistent.

Cette indemnité fait l'objet d'un certificat annuel de salaire à l'exception des représentants de la ville de Nyon et de Rolle pour lesquels les indemnités sont versées à la commune.

Président du CODIR :

- forfait annuel de CHF 6'000.- + jetons de participation au Conseil des Régions

Membres du CODIR :

- CHF 170.- /séance moins de 2 heures
- CHF 270.-/séance de ½ journée
- CHF 400.-/séance journée complète

Ces montants ont fait l'objet d'un préavis n° 02-16, validé par le Conseil Intercommunal.

Le total des indemnités versées au cours de l'exercice 2020 est de CHF 14'095.00 (2019 : CHF 15'420.00).

COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION

Le comité de direction se compose de 7 membres et se réunit en principe une fois par mois.

Au 31 décembre 2020, il est composé comme suit :

• Madame Stéphanie Schmutz	Présidente
• Madame Elvira Rölli	Membre
• Madame Isabelle Monney	Membre
• Madame Dominique Bory	Membre
• Monsieur Salvatore Mascali	Membre
• Monsieur Lorenzo Merlanti	Membre
• Monsieur Giorgio Micello	Membre

PERSONNES HABILITEES A SIGNER (signature collective à deux)

L'association est valablement engagée envers des tiers par la signature collective à deux du président du CODIR et du secrétaire.

Lors de sa séance du 8 juillet 2016, le CODIR a décidé de déléguer la compétence de signature du secrétaire au directeur de l'ARAS conformément à l'Art.23 des statuts de l'ARAS.

ORGANE DE REVISION

Fiduciaire Heller SA
Place de la Gare 9
Case postale 1204
1260 Nyon 1

L'organe de révision révise les comptes de l'ARAS depuis 2013. Le réviseur responsable actuel est en charge depuis les comptes 2018.

COMPTABILITE DES PRESTATIONS REVENUS D'INSERTION (RI)

Les avances reçues concernant les prestations du revenu d'insertion versées ainsi que le compte bancaire enregistrant les mouvements y relatifs ne figurent pas dans le bilan présenté (hors comptabilité).

La Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) a procédé, selon la directive sur le financement des prestations financières, à la réconciliation du RI au 31 décembre 2020 entre les chiffres déterminés par l'ARAS et ceux de la comptabilité dudit service.